

## Communiqué

Soleure, le 22 mai 2017

Financement identique des prestations stationnaires et ambulatoires

### Oui aux prestations ambulatoires, mais pas au détriment des payeurs de primes

Financer les prestations de l'assurance-maladie selon un modèle unique réduirait les mauvaises incitations et permettrait d'économiser des coûts. Mais avec sa décision du 19 mai 2017, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) vient de donner une fin de non-recevoir à cet objectif qui recueille un vaste consensus. Le transfert du secteur stationnaire vers le domaine ambulatoire pèse donc unilatéralement sur les payeurs de primes. Les cantons en revanche ne sont pas incités à faire des économies au niveau des services ambulatoires des hôpitaux. Or ceux-ci sont depuis des années les principaux responsables de la hausse des coûts. La décision de ce jour de la CDS ne met donc pas un terme aux discussions sur ce sujet.

Depuis des années, les coûts de l'assurance-maladie ne sont plus maîtrisés, notamment dans le secteur ambulatoire. Les prestations ambulatoires sont en effet financées intégralement et unilatéralement par les payeurs de primes et partant par les assureurs-maladie. Ce sont notamment les services ambulatoires des hôpitaux qui sont principalement responsables de la hausse des coûts. C'est donc sur ceux-ci qu'il faut concentrer les incitations à économiser. Ce ne sera toutefois possible que si les cantons participent au financement des coûts ambulatoires.

### Les cantons font des économies sur le dos des payeurs de primes

Le transfert souhaité du secteur stationnaire vers le secteur ambulatoire se retourne donc contre les payeurs de primes. Or les incitations à faire des économies doivent décharger financièrement l'assurance-maladie dans son ensemble. Ce sera le cas si toutes les prestations sont financées selon un modèle unique. Pour ce faire, les cantons doivent à l'avenir participer également aux coûts des prestations ambulatoires.

### Une réforme parmi beaucoup d'autres indispensables

Pour lutter efficacement contre la hausse excessive des coûts de la santé, des mesures supplémentaires sont nécessaires: il convient notamment de rémunérer davantage de prestations ambulatoires au moyen de forfaits. santésuisse et la CDS sont d'accord sur ce point.

*Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.*

### Informations complémentaires:

Sandra Kobelt, responsable Politique et communication, téléphone 079 227 94 90  
[sandra.kobelt@santesuisse.ch](mailto:sandra.kobelt@santesuisse.ch)

Ce communiqué peut être téléchargé sous: [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)